

## DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 16 DECEMBRE 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-12-19	Délibération du BUREAU	Groupe n°1466	LORIENT
136.	N° BU-2022-09-19	Opération n°11210100	Rue Jules Guesde
		**************************************	

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 19 septembre 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 2 emprunts, pour un montant total de 228 231 €, correspondant à 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	I nedidrom /	
	Prêt locatif aidé d'intégration	Prêt locatif à usage social
	(PLAI)	(PLUS)
Montant du prêt	69 918 €	158 313 €
Durée du	Sans	sans
préfinancement	124 E	
Durée de	40 ans	40 ans
l'amortissement	2	
dont durée du différé d'amortiss <sup>t</sup>	néant	néant
Périodicité des	annuelle	annuelle
échéances		4
Index	livret A	livret A
Taux d'intérêt	taux du Livret A en	taux du Livret A en
actuariel annuel	vigueur à la date	vigueur à la date
× ×	d'effet du contrat	d'effet du contrat
	minoré de 40 points de	majoré de 60 points de
	base	base
Révision du taux	(révision du taux	révision du taux
d'intérêt à chaque	d'intérêt à chaque	d'intérêt à chaque
échéance	échéance en fonction	échéance en fonction
	de la variation du taux	de la variation du taux
	du Livret A sans que le	du Livret A sans que le
	taux d'intérêt puisse	taux d'intérêt puisse
	être inférieur à 0%)	être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A	II.
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité	double révisabilité
Taux de progressivité	- 0,50% (révision du	- 0,50% (révision du
des échéances	taux de progressivité à	taux de progressivité à
	chaque échéance en	chaque échéance en
	fonction de la variation	fonction de la variation



	du taux du Livret A	du taux du Livret A
	sans que le taux de	sans que le taux de
	progressivité puisse	progressivité puisse
	être inférieur à 0%)	être inférieur à 0%)
Date d'effet du	Décembre 2023	Décembre 2023
contrat de prêt		
Date de 1ère échéance	Janvier 2025	Janvier 2025
Garanties	50 % LORIENT AGGLOMERATION	
	40 % COMMUNE DE LORIENT	
	10 % CONSEIL DEPARTEMENTAL	

Fait à Vannes, le 19 décembre 2023

Certifiée exécutoire

